



MAIRIE

DE

LESTELLE-BÉTHARRAM

64800

Liberté - Égalité - Fraternité

Téléphone 05 59 61 93 59
Télécopie 05 59 61 99 19
E-mail : comlestelle@cdg-64.fr

Le 07 Février 2023

Arrêté portant implantation d'une zone 30 rues Gaston de Foix Henri IV et Avenue du Béarn

Le Maire

- Vu le Code de la Route,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
- Vu le code général des collectivités locales,
- Vu l'avis de M le Préfet,
- Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire limiter la vitesse des véhicules à 30 km/h

Arrête

Article 1 : A compter de ce jour, la vitesse des véhicules circulant rues Gaston de Foix, Henri IV et Avenue du Béarn jusqu'au droit du numéro 09 inclus sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : les prescriptions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers au moyen de panneaux réglementaires.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée, chacun en ce qui le concerne à :

- M le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- M le Subdivisionnaire de l'Équipement de Nay,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nay

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le *SLOW*
ID : 064-216403394-20230207-1_07_02_2023-AR

Le Maire,
Jean-Marie BERCHON